

Arthrose du genou: des traitements bientôt déremboursés

Par Catherine Zullato le 14 avril 2017

Au 1er juin, les injections à base d'acide hyaluronique, préconisées dans le traitement de l'arthrose du genou, ne seront plus remboursées. Les rhumatologues s'en alarment. 30 % des 65-75 ans souffrent de cette pathologie.

C'est par un arrêté du 28 mars publié au Journal Officiel que les médecins ont appris que ces dispositifs pris en charge depuis 2001 ne seraient plus remboursés à compter du 1^{er} juin 2017.

Une décision prise par le ministère de la Santé après l'évaluation de la Haute Autorité de santé (HAS), **l'efficacité des acides hyaluroniques avait été validée une première fois en 2004.** « La réévaluation de 2015 s'est basée sur des rapports d'experts et des données scientifiques », explique le docteur Grégory Émery, chef du service concerné à la Haute Autorité de la Santé (HAS) « Aucune donnée n'a prouvé que cela permettait de réduire la prise d'antalgiques ou d'anti-inflammatoires, ni même que cela a retardé la pose de prothèse. **Les études ne démontrent pas une efficacité du traitement.** »

Pas de quoi convaincre le docteur Laurent Grange, rhumatologue à Grenoble et président de l'Association française de lutte antirhumatismal (AFLAR). **Il est signataire avec d'autres confrères d'un courrier adressé à Marisol Touraine**, la ministre de la Santé, pour demander que la décision soit revue : « Ce traitement existe depuis longtemps. C'est un produit visqueux que l'on injecte dans le genou, à raison d'une ou deux injections par an. Certes cela ne guérit pas, mais cela soulage. Il n'existe d'ailleurs pas de traitement à 100 % contre l'arthrose. »

Pour l'Assurance maladie, **ce déremboursement représenterait environ 68 millions d'euros d'économie par an.** « L'objectif n'était pas de faire des économies, mais d'offrir un panier de soins justes », rectifie-t-on à la Haute Autorité de la Santé (HAS) « C'est contre-productif » rétorque le docteur Grange qui estime qu'à cause de ce déremboursement, le nombre d'interventions pour des poses de prothèses va augmenter: « En France, on pose deux fois moins de prothèses que dans les autres pays d'Europe. Justement parce qu'il existe des solutions à la douleur. Une infiltration coûte par genou 100 euros, plus 60 euros d'acte médical. Si demain les patients ne peuvent pas s'offrir ce traitement, ils se tourneront vers la pose d'une prothèse, qui coûte plus de 11000 euros à l'Assurance maladie. »

« Un mauvais calcul », c'est aussi ce qu'estime le docteur Éric Senbel, rhumatologue à Marseille et président du Syndicat national des médecins rhumatologues (SNMR): « Ce sont des économies à court terme », insiste le praticien qui opère 20 à 25 injections par semaine: « Cela fait vingt ans que ce produit existe et il soulage entre 70 à 75 % des patients ».

« Tout cela est très injuste », soulignent encore les rhumatologues. « Les traitements contre l'arthrose sont progressivement déremboursés. Aujourd'hui, sur dix produits, un seul reste remboursé à hauteur de 15 %, le Hyalgan (à base d'hyaluronate de sodium). » **Une pétition est en ligne : <http://www.stop-arthrose.org/petition>. Elle a recueilli plus de 370 000 signatures. Tous les ans, 70 000 injections sont pratiquées.**